

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-03-14

DECISION DU MAIRE

Département des Alpes de Haute Provence

PROTOCOLE D'ACCORD SAS LE PETIT TRAIN DE LA CITADELLE

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la vente du Petit Train Touristique de la Citadelle.

DECIDE

ARTICLE 1: De signer avec la SAS Le Petit Train de la Citadelle, un protocole d'accord afin de l'autoriser à mettre en circulation durant la saison touristique un Petit Train sur la commune de Sisteron ainsi qu'occuper un lieu de stationnement durant l'année.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la signature du protocole d'accord.

ARTICLE 3: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et la SAS Le Petit Train de la Citadelle.

Fait à Sisteron, le 03-04-2024

Le Maire, D. SPAGNOU



Mis en ligne le 03/04/2024 Å 16h13

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/04/2024 III es

Application agrée E legalite com